



Mme Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat
Département de la sécurité et
de l'environnement
Place du Château 1
1014 Lausanne

Mont-sur-Rolle, le 5 septembre 2013

Prise de position sur la réforme de la PCI : AGILE

Madame la Conseillère d'Etat,

Pour faire suite à la dernière séance relative à l'objet cité en titre à laquelle notre Président, M. Jean-Yves Thévoz, a participé, nous vous communiquons ci-après les réflexions menées par notre Comité cette semaine.

Comme nous l'avons déjà présenté dans notre réponse du 21 juin 2012, les conséquences pour les communes sont importantes et notre intention est de bien garantir que les prestations et les responsabilités attribuées aux municipalités restent conformes au principe de leur autonomie.

L'AdCV soutient toujours la réorganisation territoriale selon le schéma actuel des districts et approuve le projet à dix régions, mieux à même de coordonner les volontés locales des CODIR, même si les coûts provisoires en personnels EPT et logistiques sont plus importants.

Une meilleure vision de soutien aux bataillons devrait limiter à terme l'encadrement et miser seulement sur une trentaine d'EPT. Une formation décentralisée mais regroupée avec une cellule d'encadrement commune, telle que le projet AGILE +8 le suggère, justifiera un rapport qualité/prix adéquat.

L'AdCV refuse également la « cantonalisation » sous-jacente des projets Agile +X. En effet, si nous avons pu dire que nous serions favorables à cette option c'était dans le contexte que tous les services sécuritaires seraient regroupés (SDIS, Police etc.) et toutes les décisions prises par le Canton ainsi que l'ensemble de son financement ⁽¹⁾. Rien ne présuppose cette intention. Le slogan des « commandeurs payeurs » ne déroge donc pas à notre position et nous voulons une répartition équitable (financièrement également) des charges et responsabilités. Le financement par bascule de points d'impôts est impensable dans la situation politique et économique actuelle, c'est donc une solution à exclure.

⁽¹⁾ L'AdCV regrette que les rayons d'intervention entre pompiers PCI ne soient pas identiques car cela aurait indéniablement un impact sur leur complémentarité indispensable. Il est primordial qu'ils puissent s'entraîner ensemble à l'échelon du district lors d'exercices comportant des scénarios tenant compte de l'intervention des deux entités. Ce découpage territorial présenterait l'avantage d'être conduit par un seul COPIL.

Dans ce contexte, l'AdCV ne peut approuver les chiffres présentés qui définissent d'improbables économies d'échelle. Vue depuis la centrale administrative ou depuis les bourses des communes, les résultats semblent bien différents car les coûts annexes et tous les reports de charges ne sont pas calculés.

L'AdCV confirme encore que les prestations cantonales doivent obligatoirement passer par un financement cantonal et ne pas être puisées dans le fonds cantonal alimenté UNIQUEMENT par les communes.

La troupe d'élite (200 astreints volontaires), les prestations particulières cantonales prêteront, à n'en point douter, les activités et les compétences des bataillons régionaux. Si, néanmoins, cette option persistait, le canton doit les financer directement et entièrement.

L'AdCV signale encore qu'elle restera attentive aux coûts très importants que supporte le concitoyen vaudois en comparaison des autres cantons. De significatives économies doivent être réalisées à l'échelle cantonale.

Fort de ce qui précède, les arguments de l'AdCV prônent une PCi moderne, efficace, regroupée en 10 bataillons. Une force de soutien cantonale favorisant les économies d'échelles et une formation généralisée renforcera le dispositif sans y adjoindre une troupe d'élite et d'autres renforts que les CODIR peuvent gérer tout aussi rapidement.

Une nouvelle réflexion sur les économies à réaliser favorisera l'adhésion au projet ARGILE, que nous espérons mis en place très prochainement.

Veillez croire, Madame la Conseillère d'Etat, à notre parfaite considération.

Association de Communes Vaudoises
AdCV



Le Président
Jean-Yves Thévoz